

CIRCULAIRE N° 689 E. Tp. du 7 août 1916
concernant l'emploi des consoles en acier doux.

En raison des difficultés d'approvisionnement créées par les événements, l'Administration s'est trouvée dans la nécessité d'acquérir des consoles en *acier doux*, concurremment avec celles en fer nerveux qu'elle pourrait se procurer.

Outre la marque distinctive du fournisseur, les consoles en *acier doux* porteront une *croix* destinée à les différencier des consoles en fer nerveux.

L'acier doux, au point de vue de la solidité, n'offre pas une sécurité aussi grande que le fer nerveux.

Il y aura donc lieu de prendre des précautions spéciales pour l'emploi du nouveau matériel, conformément à l'article 4 du chapitre 1^{er} de l'Instruction n° 521.

Vous voudrez bien, en outre, placer toutes les consoles en fer doux sur une même ligne convenablement choisie, sauf à déposer les consoles en fer nerveux qui seraient utilisées sur d'autres points.

Des recommandations spéciales seront faites pour l'exécution des travaux sur la ligne munie de consoles en acier doux et il vous sera ainsi facile de tenir la main à leur observation.

Pour le Ministre :

Le Directeur de l'Exploitation téléphonique,
BOUCHARD.

